

Dans ce numéro**Au Niger**

- Un partenariat de la ville de Zinder et du Val-de-Marne sur l'eau et l'assainissement pour le développement d'une politique de gestion urbaine

Au Cameroun

- Réhabilitation des réseaux Scan-Water et structuration d'un service public de l'eau et de l'assainissement

En Mauritanie

- Migration et coopération en hydraulique rurale dans le Guidimakha

éditorial

Soutenons les compétences locales, renforçons nos coopérations au Sahel

Après le 6^e Forum mondial de l'eau, qui s'est tenu en mars 2012 à Marseille et a mis en évidence le besoin constant de travailler à la mise en réseau et aux échanges entre chercheurs, experts, politiques et représentants de la société civile, nous devons tout mettre en œuvre pour que le droit à l'eau pour tous deviennent effectif.

À l'unanimité, chacun considère que le renforcement du savoir-faire local, tant en matière de gestion que de réalisation, est le passage obligé pour une mise en œuvre effective des programmes.

Cela commence par une réelle application des lois sur la décentralisation qui, comme au

Niger, reconnaissent aux collectivités territoriales des pouvoirs de gestion et de réglementation des ressources naturelles – dont l'eau – ainsi qu'en matière d'élaboration d'outils de développement économique et social. Au Cameroun l'expérience de Bangangté montre que le fait de donner à la commune la charge d'attribuer les marchés publics et d'assurer le suivi des travaux lui permet de disposer d'une vision globale de son parc d'infrastructures, indispensable à une maintenance durable.

Ce sont ces expériences de partenariat efficace qui donnent aux responsables locaux des moyens pour apporter un service d'eau et d'assainisse-

ment, que nous souhaitons partager.

L'instabilité actuelle que subit le Sahel montre l'importance de ces échanges, de cette mutualisation des connaissances et des moyens pour qu'une Afrique plus unie et plus indépendante puisse s'appuyer sur des structures locales fortes au service de tous.

Nous espérons que vos actions en faveur de l'accès à l'eau, de l'éducation, du savoir-faire local, se poursuivent, particulièrement dans ces zones et montrent qu'il est possible de s'appuyer sur ces partenariats pour sortir ces populations des crises qui les frappent. ●

Pierre-Marie Grondin



Des nouvelles de l'association

Assainissement

Lancement d'une étude sur les mini-égouts

L'évacuation des eaux usées et des excréta en milieu urbain et périurbain constitue un enjeu majeur en termes de santé publique et d'environnement, tout particulièrement en Afrique sub-saharienne.

Dans les villes africaines, la principale forme d'assainissement est l'assainissement non collectif, principalement mis en place par les populations elles-mêmes. Des égouts (assainissement conventionnel) ne sont mis en place que dans certains centres villes, car leurs coûts d'investissement restent hors de portée de la plupart des collectivités.

Entre ces deux options, des formes d'égouts à faible diamètre, moins onéreuses et théoriquement plus simples à mettre en œuvre que des réseaux conventionnels, ont été expérimentées dans divers contextes. En Asie et en Amérique latine, ces mini-égouts desservent jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'usagers.

Cette solution d'évacuation suscite logiquement un intérêt croissant de la part des acteurs africains de l'assainissement et de leurs partenaires au développement.

Dans quel contexte précis choisir la solution mini-égouts, et comment la mettre en œuvre ? C'est à ces questions que se propose de répondre l'étude que va mener le pS-Eau avec le soutien du SIAAP, de l'AESN et de l'AFD, en s'appuyant sur des études de cas de plusieurs continents, et en mobilisant l'expertise disponible au sein du réseau.

A l'issue de ce travail, un guide méthodologique sera publié, à destination des porteurs de projets, et des ateliers de restitution sont prévus en Afrique et en France.

Lors du Forum mondial de l'eau de Marseille, le pS-Eau a organisé avec le réseau Projection, le GRET et les partenaires de l'étude un événement parallèle de lancement qui a permis de communiquer sur les enjeux de l'assainissement dans les villes en développement et de partager nos questionnements sur le sujet.

Contact

Jean-Marie Ily (ily@pseau.org)

Sommaire

AU NIGER

3. Coopération Zinder/Val-de-Marne
Pour une politique intégrée de gestion urbaine

AU CAMEROUN

7. Réhabilitation des réseaux Scan-Water à Bangangté
Un service public structuré pour l'eau et l'assainissement

EN MAURITANIE

11. Migration et coopération en milieu rural
De l'eau potable à Melgué : un pari gagné

14. LES INFOS DU pS-EAU

Contribuer à la Lettre

La lettre du pS-Eau est un outil collaboratif. N'hésitez pas à proposer des articles à l'équipe de rédaction pour valoriser vos expériences, diffuser les enseignements de vos programmes d'action et lancer des réflexions sur des thématiques liées au secteur de l'eau et de l'assainissement.

S'abonner

Pour recevoir *la Lettre du pS-Eau* et toutes les informations que nous diffusons par courrier électronique (publications, invitation à des rencontres, appels à projets, offres de formation et d'emploi, etc.), transmettez-nous vos coordonnées.

Contact : Céline Noblot • noblot@pseau.org

Pour une politique intégrée de gestion urbaine

Depuis 2006, la ville de Zinder au Niger et le conseil général du Val-de-Marne sont engagés dans un partenariat en coopération décentralisée. Plusieurs axes d'intervention font l'objet d'une programmation d'actions portant sur l'eau et l'assainissement ainsi que l'appui à la décentralisation par le développement d'une politique de gestion urbaine.



Conseil général du Val-de-Marne

La ville de Zinder, au sud-est du Niger, repose sur un socle granitique épais, affleurant et peu perméable. Le puisage de la nappe aquifère sous ce socle granitique est complexe, ce qui est à l'origine, en 1926, du déplacement de la capitale nigérienne à Niamey.

La ville croît rapidement, de manière désordonnée, voire anarchique, tant dans la gestion de l'espace urbain que dans l'absence de gestion des problématiques d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le manque de gestion rationalisée des déchets solides et de protection contre les eaux de ruissellement, notamment en période d'hivernage, ont des

conséquences déplorables : paludisme, choléra, etc.

Zinder ne dispose d'aucun système collectif d'assainissement et l'assainissement individuel est marginal. Des ONG travaillant à Zinder (Goal, Aide et action, Unicef...) ont installé des latrines en fosses sèches dans certaines écoles et habitations des quartiers Kara-Kara et Garin Malam. Quelques puits d'infiltration ont été construits, reprenant les eaux grises issues des usages domestiques, mais ils sont souvent situés en dehors des concessions, sur les voies publiques. L'assainissement des déchets liquides est donc un véritable problème à Zinder.

La production d'eau potable quant à elle provient de deux aquifères situés à 25 km de la ville. Deux stations de pompage et deux réservoirs d'une capacité totale de 3 000 m³ alimentent un réseau d'eau potable couvrant l'ensemble du noyau urbain, les zones périphériques étant équipées au fur et à mesure de l'évolution urbaine. L'accès au réseau se fait soit par des branchements privés (encore

rare), soit par bornes-fontaines sur la voie publique avec vente de l'eau à la population à un prix fixe sur l'ensemble du territoire, soit par des vendeurs d'eau.

La Société du patrimoine des eaux du Niger (SPEN) est responsable du patrimoine lié à l'eau potable et de son développement et la Société d'exploitation des eaux du Niger (SEEN) est chargée de la production et de la distribution de l'eau potable (redevance, suivi des consommations).

Les collectivités locales face à la décentralisation

Les récentes lois sur la décentralisation et le régime de l'eau (code de l'eau) reconnaissent aux collectivités territoriales des pouvoirs de gestion et de réglementation des ressources naturelles – dont l'eau – ainsi qu'en matière d'élaboration d'outils de développement économique et social et de contrôle de la conformité des réalisations. Les communes participent

ainsi à la production et/ou à la distribution d'eau potable, elles assurent la construction, l'aménagement et l'entretien des fontaines et puits publics.

De plus, le nouveau code général des collectivités territoriales, adopté en conseil des ministres en septembre 2010, prévoit que le conseil municipal délibère dans les domaines liés à la politique de développement communal : création et gestion des équipements collectifs (écoles primaires et maternelles, centres de formation de l'éducation non formelle, centres de soins de santé primaire, fontaines et puits publics, voiries et pistes rurales, collecteurs de drainage, égouts, hygiène publique et assainissement, traitement des eaux usées et ordures ménagères, eaux pluviales, etc.).

Il instaure également une nouvelle organisation administrative à travers deux ordonnances qui définissent les statuts et compétences des villes et arrondissements. Selon ces deux textes, toute commune de plus de 100 000 habitants est éri-

L'assainissement, une priorité de la coopération entre le conseil général du Val-de-Marne et la ville de Zinder

Le projet conduit depuis 2007 a porté sur l'assainissement du quartier Garin Malam, l'aménagement des bornes-fontaines et la dotation des établissements scolaires en latrines et points d'eau, l'assainissement et la sécurisation du puits de l'arrondissement 5, l'assainissement pluvial et la collecte des déchets.

1. A Garin Malam, une importante quantité d'eau de ruissellement de plusieurs oueds traversent le quartier, occasionnant des inondations, l'effondrement des habitations et la détérioration des infrastructures publiques (routières, scolaires et sociales, les cimetières). Le problème est d'autant plus crucial qu'il s'agit d'une zone urbaine à très forte densité de population. Le projet d'assainissement de ce quartier vise à :

- aménager quatre rues retenues pour leur caractère d'urgence en matière de sécurité et salubrité publique (longueur cumulée de 4,2 km) : reprofilage des pentes longitudinales et transversales des rues, mise en place d'un système de lutte contre l'érosion hydraulique, pose de bordures et création de trottoirs ;
- construire un tronçon de collecteur de 110 ml : création de la jonction entre deux caniveaux ;
- rehausser les pieds droits d'un caniveau sur 300 ml afin d'empêcher son ensablement ;
- aménager un kori (oued) sur 6 000 m² pour l'empêcher de creuser des ravins ;
- assainir les concessions riveraines de la rue desserte du marché Dollé par la création de puisards d'infiltration des eaux savonneuses.

2. L'accès à l'eau potable à partir des 260 bornes-fontaines qui alimentent en eau la grande majorité de la population induit des effets préoccupants. Leur conception n'intègre pas la récupération des trop-pleins, des débordements et éclaboussures liés à leur usage et les eaux usées qui en sont issues s'écoulent directement sur le domaine public. Cette présence d'eau stagnante constitue un risque de pollution de l'eau potable desservie et un risque de santé publique (paludisme, bilharziose, etc.). Le partenariat a créé ou réhabilité 120 bornes-fontaines avec évacuation des eaux de ruissellement dans des puits perdus et

la création de zones arborées. L'aménagement des bornes-fontaines a été accompagnée d'actions de sensibilisation au bon usage de l'eau et pour garantir une maîtrise de la gestion du service de l'eau par la ville de Zinder, des contrats de gestion entre celle-ci et les fontainiers ont été mis en œuvre. La commune autorise ainsi l'exploitation du point d'eau en contrepartie du respect du fonctionnement du service : horaires déterminés, prix fixes, entretiens.



3. Les écoles primaires publiques ne sont pas systématiquement équipées de points d'eau et de latrines. La ville est dotée de 269 écoles publiques primaires et maternelles ; 30 d'entre elles ont été l'objet de création ou de réhabilitation : deux blocs de quatre latrines pour les élèves (un bloc filles – un bloc garçons) ; un bloc de deux latrines pour les enseignants et le personnel ; cinq robinets pour le lavage des mains. En parallèle, un programme d'éducation des enfants et des intervenants des écoles a été mis en place, pendant et après les travaux.

4. Dans l'arrondissement 5, le puits de Baban Tapki constitue, compte tenu de son emplacement et de sa vétusté (il a été fondé en 1962), un risque sanitaire et de sécurité pour ses utilisateurs. Situé en milieu rural, il est l'un des rares points d'eau de la zone, d'où son importance et son fort taux de fréquentation.

Il s'agit ici :

- d'éviter l'inondation de la tête du puits en période pluvieuse et d'assurer son accessibilité durant toute l'année ;
- de préserver la qualité de la ressource en eau en empêchant les apports polluants ;
- de sécuriser l'accès à l'eau pour éviter les chutes par glissades ;
- de faciliter le puisage par des équipements rustiques de levage ;
- d'améliorer le périmètre de protection sanitaire du puits par un aménagement adapté à d'autres usages que la seule alimentation en eau potable (cultures maraîchères, abreuvement des troupeaux) et supprimant l'eau stagnante au sol.

5. Les déchets accumulés sur les trottoirs, sur les routes et dans les caniveaux entravent l'écoulement naturel des eaux pluviales dans les caniveaux et contribuent fortement à la pollution des mares et aux inondations des rues et des biens. S'ajoute à cela un comblement des mares qui servent de bassin tampon en période des pluies, ce qui aggrave les inondations. Une pré-collecte des déchets tente de s'organiser auprès des usagers au sein de certaines communes, à leur initiative ou grâce à des ONG. Mais il n'existe pas de réflexion générale ni de dispositif global.

Les actions dans ce domaine visent à :

- étudier le système hydraulique global des communes de Zinder en vue de réhabiliter la fonction des caniveaux et des mares pour l'évacuation des eaux pluviales ;
- définir une stratégie viable de collecte et de traitement des ordures ménagères et autres (hospitalières, artisanales...) couvrant l'ensemble de la ville en articulant les actions de pré-collecte et de transport des dépotoirs intermédiaires vers la mise en décharge ;
- mener à l'appui des résultats des deux études une expérimentation en grandeur réelle.



gée en commune à statut particulier ou ville, soumises aux règles applicables aux communes. C'est le cas de Maradi, Tahoua, Niamey et Zinder, érigées en communes à statut particulier ou villes, divisées désormais en arrondissements (qui remplacent les communes qui les composaient jusqu'ici).

Ainsi, Zinder (jadis communauté urbaine de Zinder) compte aujourd'hui 5 arrondissements (anciennes communes 1 à 5), répartis en deux types, quatre de type urbains (arrondissements 1 à 4) et un de type rural (arrondissement 5).

Un dispositif d'étroite collaboration entre les deux partenaires

La signature d'un protocole d'accord entre le conseil général du Val-de-Marne, la ville de Zinder et les cinq communes qui la composaient alors remonte à mars 2006. Plusieurs missions de terrain des services du Val-de-Marne avaient permis, en concertation avec les autorités locales, d'identifier cinq axes prioritaires :

- améliorer la situation de l'environnement en abordant notamment les problématiques de l'hydraulique, de l'assainissement ainsi

L'étude de la gravitation des eaux pluviales est indispensable avant tout travaux d'aménagement.

que de la collecte et du traitement des déchets ;

- travailler sur les questions sanitaires, en particulier sur l'amélioration de l'hygiène avec un lien fort aux actions de sensibilisation et de prévention, notamment en direction des enfants ;

- développer des perspectives d'échanges sur le long terme en matière d'éducation ;

- promouvoir les échanges culturels pour améliorer la connaissance mutuelle des populations de Zinder et du Val-de-Marne ;

- appuyer les collectivités partenaires dans les processus de décentralisation en cours et, grâce aux échanges d'expériences sur ces processus, favoriser le renforcement de leur autonomie administrative, technique et financière.

Initié en 2007, le projet « Eau, assainissement, environnement, sur le territoire de Zinder » répond aux axes de travail définis en 2006 ; il est le premier projet conduit sur cette thématique par le conseil général du Val-de-Marne au titre de la coopération avec Zinder. Il a été conçu et réalisé grâce à un partenariat entre le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), le ministère

des Affaires étrangères et européennes (MAEE), Zinder et le conseil général du Val-de-Marne. Sa particularité :

- un partenariat direct entre collectivités, sans recours à un opérateur local ;

- un pilotage de l'opération par le service des relations internationales du Val-de-Marne et une mobilisation de l'expertise de ses services techniques pour chaque domaine d'intervention.

La forte implication des services techniques du département du Val-de-Marne est à souligner, notamment celles de la direction des services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA) et de la direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires (DADT). L'ensemble des aspects techniques du programme est appréhendé par l'expertise technique de ces services, en lien étroit avec les services de la ville de Zinder (services du développement communautaire, de l'hygiène/assainissement, de la voirie et du génie rural).

La coordination des projets est assurée par un binôme composé d'un chargé de projet dépendant du service des Relations internationales (SRI) du Val-de-Marne et du responsable de l'Aménagement et du Développement communautaire de Zinder. Une assistance technique régulière est de cette façon apportée tout au long de l'exécution du projet.

Les services de la Ville, réunis au sein d'un comité de suivi et de contrôle des actions menées composé des quatre responsables du développement communautaire, de l'hygiène/assainissement, de la voirie et du génie rural, assurent le pilotage local du projet.

La sélection des opérateurs, basée strictement sur les règles de procédure des marchés publics, et la réception des travaux se font en étroite collaboration entre la ville de Zinder et le conseil général du

Val-de-Marne. La population, consultée sur les actions à mener, contribue aux travaux, à la mise en place de comités de gestion, aux campagnes de sensibilisation et de formation.

Vers un cadre de concertation communale

Essentiel et sous-jacent à tous les autres (cf. page 4), un sixième domaine d'action repose sur un constat. Face aux questions liées à l'environnement (aménagement du territoire, hygiène, assainissement...), les services techniques en charge de ces domaines manquent de moyens logistiques et humains. La situation est d'autant plus problématique que le transfert massif de compétences lié au processus de décentralisation vers les collectivités locales s'opère dans un délai très court. En parallèle à l'exécution des travaux, le renforcement des capacités des services techniques de la ville était donc un axe majeur du programme, tout au long du processus.

Une stratégie de suivi-évaluation originale a dans ce but été mise en œuvre. Celle-ci repose sur deux domaines d'intervention (la partie administrative et la partie technique) avec pour objectif de favoriser l'acquisition de nouvelles compétences des collectivités, tout en prenant en compte la dimension contextuelle, temporelle et humaine des projets.

Chaque projet est élaboré en commun, depuis l'identification du besoin à la définition des actions à mener, sur la base des axes prioritaires inscrits au plan de développement communal. Une fois identifiés, les actions sont planifiées avant leur mise en œuvre, en tenant compte de trois niveaux : politique (validation des élus de chaque collectivité), technique



Conseil général du Val-de-Marne



Conseil général du Val-de-Marne

Le reprofilage hydraulique avant et après travaux à Garin Malam.

(choix des aménagements) et administratif (élaboration des dossiers d'appel d'offres).

Cette méthode permet une évaluation continue du partenariat en intégrant à la fois les besoins exprimés par les élus, les forces et les compétences de chaque collectivité, les capacités de gestion des projets et la volonté des hommes à travailler ensemble.

Ce dispositif associe également les partenaires, le SIAAP et l'AESN (qui ont participé à plusieurs missions à Zinder), en instaurant une présence régulière sur le terrain des partenaires français (tous les quatre mois en moyenne).

Pour compléter ce dispositif, un important effort a été entrepris en dotation de matériels (bureautique, logiciel de cartographie, matériel de terrain) et en formation. Les quatre responsables du développement communautaire, de l'hygiène/assainissement, de la voirie et

du génie rural ont bénéficié de formations techniques adaptées, renforcées par un appui technique du conseil général du Val-de-Marne en faveur des agents de la ville et l'accueil de ces derniers en Val-de-Marne pour des sessions d'échanges de compétences¹.

En terme de gouvernance locale, ce type de coopération a largement contribué à améliorer les compétences des techniciens et élus de Zinder. Ceux-ci sont désormais convaincus de l'intérêt de recourir à une approche intégrée associant la population et à une vision prospective des projets. La maîtrise des outils de planification,

¹Plusieurs formations, qui se sont déroulées au service Etudes pré-opérationnelles (Sepro) de la direction des services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA), ont porté sur l'utilisation du logiciel Géomedia Pro, en cartographie.

comme les plans de développement communaux ou les principes d'une stratégie de concertation, sont désormais acquis.

Cela a également permis d'asseoir la légitimité de la ville en ce qui concerne la fourniture de service de base comme l'accès à l'eau potable. Cette reconnaissance se constate notamment à travers les multiples interpellations dont les élus locaux font aujourd'hui l'objet. Dans ce domaine, un projet de stratégie de concertation entre les acteurs de la société civile, les autorités locales, les ONG est à l'étude. Il vise la modélisation d'un cadre de concertation pour la réalisation de plans de développement communaux sur le territoire de la ville de Zinder. Cette proposition s'inscrit dans le contexte de réorganisation administrative territoriale des collectivités locales nigériennes. La fusion des anciennes communes implique une coordination accrue du développement et renforce le rôle de la ville de Zinder qui, dotée d'un tel schéma, sera mieux à même de relever le défi du développement local mais aussi de la citoyenneté et de l'implication des habitants dans les affaires publiques.

Dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de l'assainissement, une programmation des actions est d'ores et déjà envisagée pour la période 2011/2016. ●

Contacts

- Basile Pierre, conseil général du Val-de-Marne : basile.pierre@cg94.fr
- Mahamane Garba, ville de Zinder, responsable de l'aménagement du territoire garba.mahamane@yahoo.fr

Réhabilitation des réseaux Scan-Water à Bangangté

Un service public structuré pour l'eau et l'assainissement

La commune de Bangangté, dans la région ouest du Cameroun, s'engage pour améliorer les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement des populations et s'entoure pour cela de partenaires de coopération internationale tels que l'AIMF, la Fondation Veolia Environnement, l'AESN et le SIAAP. Au-delà de la réhabilitation d'infrastructures, ce programme a renforcé durablement les compétences des services techniques locaux et le modèle de gestion mis au point à Bangangté fournit une base de réflexion intéressante pour l'ensemble des communes camerounaises.

En milieu rural au Cameroun, seulement un tiers de la population dispose d'un accès à l'eau potable. A Bangangté, la population est inégalement desservie en eau potable selon sa situation et la population rurale doit composer soit avec des réseaux d'adduction Scan-Water¹ très souvent défectueux ou abandonnés, des forages hors d'usage, des puits mal entretenus, des sources non aménagées...

En 2006, les résultats du Programme national de développement participatif (PNDP) mené dans la commune pour analyser les besoins prioritaires des populations, ont révélé que l'amélioration des conditions d'accès à l'eau

potable était la première demande des populations consultées.

A la suite de la réhabilitation dans le village de Bangoua d'un réseau d'adduction d'eau de type Scan-Water, initiative portée par l'association « Les enfants de Ndé », avec le soutien technique et financier de la Fondation Veolia Environnement, madame le maire de Bangangté a souhaité poursuivre cette mobilisation internationale pour assurer la remise en service de 7 réseaux de même nature sur les autres groupements de sa commune. Le projet Modeab (Maîtrise d'ouvrage durable en eau potable et assainissement de Bangangté) est ainsi né en 2010.

Dans chacun des 7 villages appelés groupements, avec à leur tête un chef traditionnel, les actions identifiées concernent à la fois l'étude des besoins des populations, le recensement des infrastructures, le diagnostic de leur état de fonctionnement, leur remise en ser-

vice, l'accompagnement technique, comptable et financier des comités de gestion locaux et la mise en place de programmes d'éducation et de sensibilisation.

Bien plus qu'une intervention technique, Modeab a pour objectif d'accompagner la commune, ses équipes et les habitants dans l'organisation et la mise en œuvre d'un nouveau modèle de gestion.

Le projet se déroule dans un contexte de décentralisation, prévoyant notamment le transfert de responsabilité des services d'eau et d'assainissement aux communes, l'exercice local de ces compétences devant permettre à terme une amélioration significative des conditions de vie des populations. Ce contexte national favorise l'implication des acteurs locaux en particulier dans les communes où élus et populations font preuve d'un réel dynamisme.

L'exercice nouveau de la maîtrise d'ouvrage communale dans le

domaine de l'eau potable se révèle toutefois complexe, ce qui a conduit les partenaires à travailler sur plusieurs aspects.

Des données fiables pour établir le diagnostic

Le déploiement de services publics tels que l'eau et l'assainissement est particulièrement difficile à cerner dans des zones où les données nécessaires à l'étude des solutions appropriées sont rares et peu fiables. Le dimensionnement adéquat des infrastructures dépend très largement de la pertinence d'un diagnostic établi à partir d'un ensemble d'éléments qui participent d'une réflexion territoriale. Cartes, statistiques, historiques des données, et projections sont ainsi les matières premières de l'analyse.

A Bangangté, commune regroupant un centre urbain en plein essor (60 000 habitants) et une dizaine de villages (100 000

¹ Adductions composées d'un ou plusieurs forages reliés à une station de filtration, elle-même surmontée d'un espace de stockage qui distribue l'eau, après chloration aux bornes-fontaines publiques et aux branchements privés)

habitants), il existe très peu de données pour connaître l'état de la ressource en eau, le fonctionnement hydrologique d'un vaste territoire (80 000 ha) et l'état de fonctionnement exact de 10 réseaux Scan-Water répertoriés ainsi que des nombreux points d'eau existants (sources, captages...).

Avant le lancement du programme Modeab et le diagnostic complet des ouvrages de la commune, la Mairie ne connaissait pas son patrimoine en matière d'eau potable, son fonctionnement, son état et les personnes responsables des ouvrages.

Dans un premier temps, le diagnostic complet des infrastructures hydrauliques a donc été réalisé par les services techniques de la commune avec l'appui du mécénat de compétences de six volontaires de la Fondation Veolia Environnement.

• Fédérer les acteurs pour bien définir leurs rôles

Dans un deuxième temps, outre l'état des lieux des infrastructures, le programme Modeab a également répertorié l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau, leur structuration, leur rôle, leurs compétences, les attentes locales des orientations politiques et stratégiques nationales afin de doter la commune d'une connaissance et d'une compréhension précise de ses besoins. Dans cette perspective, une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés est en cours, afin d'appréhender au mieux les enjeux socioculturels et de dégager des objectifs communs réalistes.

• Mobiliser des ressources humaines et financières

Dans le cadre du Modeab, la commune mobilise deux types de ressources :

- financières, avec une ligne budgétaire dédiée à l'eau et l'assainissement, complétée par des

financements nationaux – fonds d'investissement des communes (Feicom), et le ministère de l'Énergie et de l'Eau ;

- humaines : pour assumer ses nouvelles prérogatives, la commune, qui manquait de personnel qualifié, a recruté (en partie sur le budget du projet) un nouveau responsable « eau » en plus de l'équipe déjà constituée au sein des services techniques.

• La réhabilitation d'infrastructures en zone rurale

A première vue, il s'agit de l'action la plus facile à mener et la plus attendue du programme. L'objectif de ce volet est bien sûr d'accroître l'accès à l'eau potable des populations rurales, d'assurer la qualité de l'eau distribuée, mais aussi d'établir un système d'entretien et de maintenance pérenne à un coût supportable.

L'état des lieux global réalisé à partir de l'ensemble des informations et données collectées (historique des installations, diagnostic technique, évaluation des besoins, difficultés de gestion, etc.) a permis d'élaborer un programme d'investissement et de définir clairement des priorités. L'ensemble des travaux d'eau concerne la réfection ou l'optimisation des réseaux Scan-Water, sur plusieurs kilomètres de linéaires.

Depuis janvier 2012, les pre-

miers travaux d'eau ont commencé précisément sur deux villages : il s'agit de la réhabilitation du réseau de Bamena, un groupement où le service était déjà fonctionnel et où l'intervention va permettre une optimisation des installations pour 20 000 habitants environ. A Sanki, le choix s'est porté sur la réalisation d'une mini-adduction solaire en remplacement du Scan-Water abandonné. Les autres chantiers sont programmés de mai à fin 2012. L'objectif étant d'achever les travaux d'eau en 2012 afin de disposer d'une année entière pour apprécier et réajuster le schéma du service public de l'eau défini à l'échelle communale.

• Mise en place du service public de l'eau

L'ambition de Modeab est avant tout la définition d'un modèle d'organisation et de gestion du service public d'eau pour les infrastructures Scan-Water désormais sous la responsabilité de la commune.

En septembre 2011, une mission avait souligné l'absence de gouvernance concernant ces ouvrages. Les comités de gestion géraient et exploitaient les réseaux sur une base de volontariat. Le volet exploitation comportant des charges considérables et demandant une expertise ne donnait pas satisfaction, ce qui expliquait le mauvais fonctionnement des infra-

structures. Cette mission avait également permis, en concertation avec les différents acteurs du projet, de déterminer et d'arrêter un schéma de service public de l'eau pour la commune de Bangangté en parallèle des infrastructures à créer ou à rénover. Ce schéma est basé sur deux grands principes :

- la séparation des rôles entre représentants des usagers (comité des usagers de l'eau – CUE) travaillant sur une base de volontariat et exploitants rémunérés afin de professionnaliser le fonctionnement du service, avec la nécessité d'une contractualisation entre ces deux entités ;

- la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage communale avec deux composantes : un comité communal de l'eau, instance de concertation regroupant les représentants des usagers, des autorités communales et administratives pour fixer les orientations en matière d'amélioration de l'accès à l'eau potable des populations rurales de la commune ; une cellule publique d'appui conseil appelée « régie » créée par arrêté municipal. Cette régie communale de l'eau apporte des appuis technique, administratif, social et financier aux comités des usagers de l'eau et aux exploitants des mini-réseaux. La régie sera autonome financièrement et rémunérée pour son appui-conseil sur la vente du service de l'eau. La création de cette régie est aujourd'hui effective et son renforcement, indispensable en terme de capacités, est en cours.

Actuellement, la commune a la charge d'attribuer les marchés publics à des entreprises locales et la régie, en tant que maître-d'œuvre et ingénieur de contrôle, suit quotidiennement les entreprises qui réalisent les travaux. Elle connaît ainsi parfaitement les différents réseaux et s'impose de fait comme l'interlocuteur privilégié pour les questions d'eau. Cela permettra à la commune de disposer

Le financement du Modeab

| | |
|---|-----------|
| • Commune de Bangangté | 80 900 € |
| • Fondation Veolia Environnement (dont 50 000 € en mécénat de compétence) | 350 000 € |
| • Association internationale des maires francophones | 480 100 € |
| • Agence de l'eau Seine-Normandie | 250 000 € |
| • Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) | 130 000 € |



Dix écoles et cinq marchés ont été équipés de latrines écologiques comprenant deux fosses sèches qui permettent la récupération des urines, transformées ensuite en fertilisant agricole.

d'une vision globale de son parc d'infrastructures et d'établir une stratégie d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Aujourd'hui les interventions techniques sur le terrain, l'écoute et les conseils auprès des comités de gestion installent petit à petit la régie au centre du processus. Les comités comprennent que la régie n'est pas là pour faire à leur place mais pour les aider à trouver des solutions à des problèmes qu'elle a déjà rencontrés dans d'autres groupements et aussi à se rapprocher de fournisseurs et de techniciens spécialisés.

Cette lourde tâche et responsabilité dans la réussite et la qualité des travaux est assez nouvelle pour la commune de Bangangté. La notion d'appui-conseil et de suivi des futurs mini-opérateurs encore plus. A ce titre, la participation lors du Forum mondial de l'eau à Marseille du responsable de la régie communale aux sessions sur le suivi technique et financier des adductions aux côtés de collègues du

Tchad, Mali et Niger auront été riches d'enseignements.

Cette nouvelle organisation des acteurs de l'eau sur le territoire et la gestion qui en découle a été présentée par madame le maire de Bangangté, accompagnée de son équipe et de l'Ong Era Cameroun, aux chefs traditionnels et aux populations de chaque groupement. A la suite de ce travail d'explication, le projet est entré dans sa phase de rédaction de l'intégralité des textes régissant le service public communal. Pour cette mission, la régie est appuyé par Era Cameroun et le bureau d'études Solutech.

Ce travail consiste à définir précisément : les tâches de la régie (établissement du cahier des charges), son organisation, son fonctionnement et son financement ; les statuts des comités d'usagers de l'eau pour chaque groupement ; les conventions entre la régie et les CUE ; les contrats d'exploitation entre CUE et exploitants.

Pour pouvoir proposer et débattre de ce mode de gestion, il

a également fallu présenter des coûts d'exploitation et l'équilibre financier prévisionnel. C'est à partir d'un outil informatique, mis au point par un volontaire de Veoliaforce et dorénavant parfaitement maîtrisé par l'équipe technique municipale, que le travail a été mené sur chaque groupement. Cela a parfois conduit à quelques ajustements techniques des travaux en vue d'arriver à un coût de l'eau supportable pour les populations.

Un volet assainissement innovant et porteur

Dès le départ, avant même les travaux et les questions d'organisation de service assez longues à mettre en place dans le domaine de l'eau, le Modeab a débuté ses activités sur les questions d'assainissement, en commençant par les établissements scolaires et les marchés. Pour leur sélection, l'approche participative a été retenue. Les 64 écoles primaires de la com-

mune ont été sollicitées pour ne retenir au final que 10 écoles bénéficiaires, sélectionnées sur leur volonté et leur engagement, points essentiels pour le succès du projet.

Quant aux 5 marchés, qui avaient un besoin criant de latrines, ils ont été choisis sur la base de d'études et de questionnaires pour les usagers. Les latrines écologiques réalisées comprennent deux fosses sèches ventilées qui séparent les urines des excréments et des eaux de nettoyage. Ce type de latrines séparées est déjà répandu en milieu urbain au Cameroun mais il s'agit d'une première en zone rurale et surtout de la première expérience visant à valoriser les résidus d'urine (récupérée et stockée pour hygiénisation puis diluée), qui constituent également un fertilisant agricole.

Depuis l'ouverture des latrines dans les écoles en novembre 2011, la collecte des urines est quotidienne. En décembre 2011, un volontaire de la Fondation Veolia Environnement, chimiste au centre d'analyses de l'eau de Toulouse a commencé les mesures sur le terrain de l'azote contenu dans les urines collectées dans chaque école. Outre une première connaissance du contenu des urines, ce qui conditionne le temps d'hygiénisation et la dilution pour la production de fertilisant, la mission avait aussi pour but de se rapprocher de l'Université des montagnes (UDM) de Bangangté qui accueille des étudiants en master de pharmacie et de santé publique. Ces contacts se sont ensuite traduits par des stages de terrain pour deux d'entre eux en 2012.

Les partenaires du projet ont également choisi de faire réaliser les latrines par des maçons locaux, 25 parmi les 45 ayant répondu à la proposition de formation à la construction de latrines à double fosses ventilées. Malgré l'abandon de certains, 16 maçons ont été for-



Fondation Veolia Environnement



Fondation Veolia Environnement

Les consignes d'hygiène dispensées aux élèves dans les écoles sont transmises par leur intermédiaire aux familles.

més et ont appris à travailler ensemble. Cette formation dispensée par des experts d'Era Cameroun a également été suivie par les services techniques et d'hygiène de la Mairie qui ont ainsi pu être formés aux techniques de construction. Au total, ce sont 15 latrines qui ont ainsi été construites localement avec un suivi de chantier assuré par les services techniques et d'hygiène de la commune de Bangangté assisté, sur les points critiques, par un expert en génie civil d' Era Cameroun.

La collaboration entre l'Ong Era Cameroun et les partenaires, notamment le SIAAP, a abouti à la

réalisation d'outils de sensibilisation sur l'hygiène au quotidien, l'utilisation des latrines et la collecte des urines. Différents outils à destination du milieu scolaire ont vu le jour, notamment des affiches pour les salles de classes et des dépliants, repris plusieurs fois par semaine par les enseignants. Un guide détaillé et un cahier de suivi assurent une continuité dans l'information malgré les changements fréquents du personnel dans les écoles.

L'implantation de ces nouveaux équipements s'est accompagnée de la formation des usagers, au sein de l'école, à l'utilisation et l'entretien des latrines. Ainsi, un animateur organise régulièrement des séances d'information sur l'hygiène destinées à l'ensemble des élèves. Il effectue une visite hebdomadaire de contrôle du bon fonctionnement de la latrine, échange avec les enseignants, les élèves et, si besoin, les artisans ou l'inspection du ministère de l'Éducation.

La bonne appropriation des infrastructures par les élèves et les enseignants est un gage de pérennité et de réussite du projet. Les habitudes changent et l'utilisation des latrines devient de plus en plus naturelle.

Depuis l'ouverture des latrines dans les dix écoles en novembre 2011, de multiples activités de sensibilisation ont été menées par Era Cameroun, avec un suivi hebdomadaire du service d'hygiène de la commune. Chaque école comprend un comité d'éducation à l'environnement composé d'enseignants, de parents d'élèves et d'élèves. Son objectif est de veiller à la bonne gestion des latrines, tant au niveau de l'utilisation et de l'entretien que de la collecte des urines destinée à leur valorisation. Le comité travaille en coordination avec l'association des parents d'élèves pour le renouvellement des stocks de papier toilette,

savon, eau de javel, etc. Les membres du comité se réunissent une fois par mois en présence du responsable du service d'hygiène de la mairie de Bangangté.

Dans les marchés, une organisation globale de la gestion du marché, qui comprendra aussi la gestion de la latrine, est en cours d'élaboration avec des outils de sensibilisation adaptés aux usagers.

Au-delà de ces sites pilote, la commune réfléchit, avec ses partenaires, à la mise en place d'un service public d'assainissement sur son territoire dans le cadre d'un prochain programme.

Modeab, une initiative pilote pour le Cameroun

Réunis autour d'une même ambition, les partenaires du projet apportent chacun des éléments indispensables à la réussite du projet. L'AIMF insiste sur le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale quand le SIAAP apporte une expertise sur l'assainissement en général et notamment auprès de ses acteurs, pour une prise en compte globale de la question des déchets liquides. En parallèle à sa contribution financière et au suivi du projet par les membres permanents de la fondation Veolia Environnement, les volontaires de la fondation interviennent sur leur temps de travail et apportent ainsi leur expertise à l'occasion de missions de terrain lors des moments clés du projet (diagnostic, orientations, réalisation/ réception des travaux, évaluation, formation). Ce

travail de terrain s'effectue en étroite collaboration avec des acteurs locaux, via la mobilisation d'Ong camerounaises comme Era-Cameroun et surtout l'équipe des services techniques municipaux qui s'est vue renforcée d'un nouveau membre.

Grâce notamment au programme Modeab, la commune de Bangangté s'est vue remettre le premier prix des meilleures pratiques communales de développement local organisé pour la première fois par le Feicom, la « banque des communes ». Devant 138 candidats, la ville de Bangangté a été récompensée pour ses bonnes pratiques et sa bonne gouvernance en matière d'hygiène et de salubrité. C'est un encouragement notable pour la municipalité et l'ensemble des acteurs de terrain.

Par ailleurs, la commune de Bangangté a pris part, de façon significative, au sixième Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Marseille du 12 au 17 mars 2012. Invitée par l'AIMF, madame le maire a participé à différentes sessions impliquant les maires comme nouveaux maîtres d'ouvrage de la compétence « eau/assainissement » et a fait part de son engagement de tous les instants sur cette question vitale.

Enfin, si dans l'immédiat le projet Modeab contribue à l'amélioration des conditions de vie de plus de 150 000 personnes, il pourrait à terme être dupliqué dans de nombreuses communes disposant du même type d'installations car 350 réseaux Scan-Water existent à travers le pays.

Contacts

- Frédérique Héry
Fondation Veolia Environnement
frederique.hery@veolia.com
- Célestine Ketcha Courtès,
Maire de Bangangté
Cketcha33@yahoo.fr

Pour en savoir plus sur le projet et recevoir des informations régulières, abonnez vous à la newsletter Modeab en envoyant un mail à : fondation.ve@veolia.com
Objet : modeab

De l'eau potable à Melgué : un pari gagné

Le GRDR (Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural) appuie depuis 1969 la promotion sociale, culturelle et économique des migrants subsahariens en France et le développement de leurs régions d'origine. Entre 2009 et 2011, cet engagement s'est traduit par l'accompagnement de l'initiative conjointe des ressortissants et villageois de Melgué, dans le Sud mauritanien, rejoints par de nombreux partenaires financiers. Retour sur ce projet présenté lors du Forum mondial de l'eau à Marseille.

En Mauritanie, l'Etat a engagé depuis 1975 d'ambitieux programmes d'hydraulique rurale, qui constituaient un enjeu considérable compte tenu de la sédentarisation très rapide de la population. Jusqu'à 2005, ce sont près de 4 000 points d'eau modernes qui ont été construits en milieu rural et plus de 400 réseaux de distribution d'eau potable qui ont été installés, pour desservir une population rurale et semi-urbaine d'environ 1,5 million d'habitants. Les besoins à couvrir demeurent cependant importants, notamment en zone rurale, ainsi par exemple que la commune de Baidiam, dans la wilaya du Guidimakha, au sud de la Mauritanie.

Accessible seulement par piste, le village de Melgué se trouve à environ 8 km au sud de la commune de Baidiam. La population compte environ 1800 habitants pour 350 à 400 familles. En 2008, le taux d'accès à l'eau potable dans la commune n'était que de 47 %. Jusqu'alors durant

l'hivernage les populations s'alimentaient en eau dans les oueds, avec tous les risques que cela comporte.

Le comité de développement local de la commune (soutenu par les instances de concertation) a estimé les besoins en eau de la localité à 30 m³ par jour et par habitant et inscrit, dans le plan de développement communal, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme besoins prioritaires pour les populations.

La mise en œuvre du projet « AEP Melgué » a été possible grâce à l'appui financier de la ville de Paris, du Forim, du Syndicat des eaux d'Ile-de-France, de l'Association des ressortissants de Melgué et de la commune de Baidiam.

Les partenaires institutionnels, associatifs et techniques étant nombreux (cf. encadré ci-contre), des échanges continus ont été nécessaires pour obtenir le consensus sur la répartition des rôles.

– le GRDR a accompagné l'ARMF dans le montage du projet et la recherche du financement auprès de la ville de Paris, du Forim et du Sedif et a joué le rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;

– la commune de Baidiam, qui a la maîtrise d'ouvrage du projet,

a mobilisé des financements sur son Fond régional de développement. Le FRD est une dotation annuelle de l'Etat à toutes les communes mauritaniennes pour sa contribution aux budgets communaux en fonctionnement et investissement selon deux principaux critères : la taille de la population et

Le financement du projet AEP Melgué

| Partenaires | Montants | Nature |
|---------------------------------|------------------|------------------------------------|
| GRDR | 6 784 € | Ressources humaines et logistiques |
| Migrants (ARMF) | 15 000 € | Fonds propres |
| Commune de Baidiam | 3 030 € | Subvention |
| Sedif | 21 000 € | Subvention |
| Populations locales (tranchées) | 6 818 € | Travaux physiques |
| Forim (Pra Osim) | 14 310 € | Subvention |
| Ville de Paris | 51 620 € | Subvention |
| TOTAL | 118 562 € | |

la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources locales. Le montant de la dotation varie du simple au triple entre les petites et les grandes communes, notamment urbaines. A titre d'exemple, le FRD de la commune de Baidiam était en 2011 de 12 000 000 UM et celui de Sélibaby de 18 000 000 UM) ;

– les services techniques, à travers la direction régionale de l'hydraulique et de l'assainissement du Guidimakha, ont été associés dans les moments clés du projet : mise en place du comité de pilotage, réception des travaux de forages et de l'AEP. Au préalable, l'autorisation de la mise en œuvre du projet a été délivrée par la DRHA du Guidimakha.

– l'ARMF : à l'initiative du projet, l'association des migrants de Melgué a mobilisé des fonds sur la cotisation de ses adhérents et porté le volet communication et plaidoyer en France. Les membres du bureau de l'ARMF ont ainsi assuré : l'organisation des réunions d'information et de sensibilisation des autres migrants pour mobiliser des fonds dans les foyers ; la transmission des rapports d'avancement du projet aux partenaires financiers ; l'organisation de rencontres avec la ville de Paris et le Forim pour échanger sur l'état d'avancement du projet et les difficultés rencontrées.

Des contraintes d'exécution face à des imprévus

Le projet a été mis en œuvre entre juin 2009 et avril 2011 avec quelques contraintes et difficultés dont :

- la sous-estimation du budget initial des actions, ce qui a occasionné la recherche de financements complémentaires ;
- l'augmentation du coût des matériaux sur le marché local entre 2007 (année d'élaboration du budget) et 2010 ;

– l'impossibilité technique d'exploiter le forage existant (débit insuffisant après essais de pompage) pour une AEP ;

– le lancement d'un premier appel d'offre infructueux pour les travaux de forage ;

– à la demande des migrants et des populations du village, le changement du dispositif d'exhaure, du thermique au solaire. Trois principales raisons ont motivé les migrants, les populations et les autorités communales pour ce passage au solaire à la place du thermique : un coût d'exploitation moins onéreux, l'augmentation rapide du coût du gasoil dans la zone et les difficultés rencontrées par les délégataires des AEP « thermique » sur la zone.

Le 18 février 2011, la commune de Baidiam a réceptionné les réalisations : un château d'eau de 30 m³ en béton armé surélevé de 10 m et 3 bornes-fontaines avec un système d'exhaure solaire. La population de Melgué dispose aujourd'hui d'eau potable de manière pérenne. Un comité de gestion des ouvrages a d'ailleurs été mis en place pour assurer le bon fonctionnement des ouvrages.

Suite à la promulgation du code de l'eau en 2005, la gestion des AEP est étendue à des opérateurs privés par le biais d'une délégation du service public (DSP). Les exploitants sont sélectionnés sur appel d'offres sous la supervision de l'autorité de régulation. Si le code de l'eau préconise que, quelle que soit la taille de la localité, plus de 500 habitants doivent disposer d'une AEP et que la gestion soit déléguée à un opérateur recruté sur la base d'une réponse à un appel d'offres, à Melgué, le choix du village, largement déterminé par les dirigeants de l'association des ressortissants en France s'est porté sur un mode de gestion local communautaire. En effet, d'une part le modèle promu par l'Etat n'a



GRDR



GRDR

pas complètement fait ses preuves et, d'autre part, il est apparu pertinent de donner un poids conséquent à la voix du village et de ses ressortissants, engagés depuis de nombreuses années sur la question de l'accès à l'eau potable.

La formation des membres du comité de gestion a été assurée par l'équipe du GRDR. Elle a porté sur le rôle du comité et de ses membres, les aspects techniques et financiers de la gestion des AEP.

Outre la défense des intérêts communs de la population dans le domaine de l'eau potable, les missions du comité de gestion sont :

- de superviser et rendre compte aux populations et à la commune de l'exploitation de l'adduction d'eau par le gestionnaire désigné ;

– de contribuer à la mobilisation des ressources au besoin en cas de panne grave ;

– de participer à la construction d'un consensus au tour de la gestion et de l'exploitation des ressources ;

– de jouer un rôle d'interface entre le gestionnaire et les usagers.

Son bureau élu en assemblée générale par la population est composé de six personnes (élues) dont deux femmes et un représentant des migrants au village.

Les populations ont également été concernées par des mesures d'accompagnement social, notamment par des séances de sensibilisation spécifiques concernant la fixation du prix de l'eau, l'hygiène, etc. Sur la base de son expérience

dans le cadre de la mise en œuvre de la composante assainissement du PEGG (projet eau Guidimakha-Gorgol), le GRDR a animé des séances de sensibilisation à l'hygiène de l'eau, avec pour objectif de faire évoluer le comportement des habitants de Melgué.

Des impacts positifs avérés

Les femmes du village, fortement sollicitées lors de l'exhaure et de la manipulation de l'eau, ont été le principal public visé par ces formations. Elles consistaient en l'animation de saynettes de théâtre de quelques minutes illustrant les modalités de contamination de l'eau et leurs conséquences sur la santé humaine ; les contaminations d'origine fécale ont fait l'objet d'une attention particulière. Ces séances, animées en langue pular, se concluaient par des recommandations pratiques pour prévenir la contamination de l'eau. Elles se sont déroulées à plusieurs reprises de manière à obtenir le résultat recherché.

Un contrat de délégation de gestion de l'AEP a été signé entre

la commune de Baidiam et le comité de gestion. Ce contrat est accompagné d'un cahier des charges qui rappelle de manière très détaillée les rôles et responsabilités de chaque partie.

La tarification du service, fixée à 250 UM par m³ (soit 0,65 centime €), est la même au niveau des bornes-fontaines qu'au niveau des branchements. Il couvre tous les coûts d'exploitation et de renouvellement. Il a été fixé en s'alignant sur l'arrêté ministériel concernant le périmètre du PEGG dont la commune de Baidiam fait partie. Ce prix maximal autorisé et accepté par tout le village a été calculé sur la base d'un compte d'exploitation prévisionnel calculé par l'agence de régulation de l'eau, avec pour référence un système d'exhaure thermique, plus coûteux en fonctionnement, carburant et lubrifiants que le système solaire installé à Melgué.

Le comité de gestion a été accompagné et conseillé pendant les trois premiers mois d'exploitation. Depuis lors, il assure en toute autonomie l'exploitation de l'AEP sans aucune intervention extérieure.



GRDR



GRDR

Les temps forts du projet

Réalisations

Réalisation d'études hydrogéologiques et géophysiques pour les forages

Période

juillet 2009

Exécution et réception des forages

avril-mai 2010

Réalisation des études topographiques et d'APD pour l'AEP

juin 2010

Exécution des travaux de l'adduction d'eau potable

décembre 2010-février 2011

Réception provisoire des travaux en présence du président de l'association des migrants

février 2011

Inauguration avec les autorités administratives et communales

avril 2011

Mise en place du comité de gestion et formation des membres

février-avril 2011

Sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement

mars 2010-mars 2011

Après un an d'exploitation, les impacts positifs du projet sont manifestes : abandon de l'usage de l'eau des puits pour la boisson, augmentation rapide du nombre de branchements domiciliaires (déjà 25 familles disposent de robinets à domicile et s'acquittent régulièrement de leur facture mensuelle) et hausse de la consommation spécifique. Les branchements sont réalisés par un plombier local formé au Centre de Formation professionnel et de perfectionnement (CFPP) de Sélibaby.

Le taux d'accès à l'eau est désormais passé à 73 % en 2011 grâce à la réalisation des AEP de Melgué et de Baidiam, qui regroupent environ 50 % de la population communale. L'AEP de Baidiam a

été réalisé dans le cadre de la coopération bilatérale - projet eau Guidimakha-Gorgol (PEGG) avec l'appui financier de l'AFD. D'autres initiatives sont en cours sur le territoire à travers les programmes *Vaincre* et *Développement communautaire rural* (PDRC) pour le surcreusement et la réalisation de nouveaux puits modernes dans les petites localités de moins de 1 000 habitants. Le projet de Melgué, mis en œuvre de manière participative avec une forte implication des migrants et des populations locales participe largement à cette évolution.

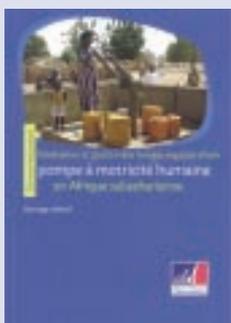
Contact

Mamadou Hady Sow - GRDR (Kaedi)
hady.sow@grdr.org

INFO PUBLICATIONS

Réalisation et gestion des forages équipés d'une pompe à motricité humaine en Afrique subsaharienne

Karine Frouin, Denis Désille, AFD, pS-Eau, 87 pages, septembre 2011



Les forages et puits équipés d'une pompe à motricité humaine constituent les principaux modes d'approvisionnement en eau potable en milieu rural d'Afrique subsaharienne.

Le guide vise à capitaliser les enseignements tirés de vingt ans de financement de projets d'hydraulique villageoise, notamment par l'AFD. Il aborde l'ensemble des composantes d'un programme d'hydraulique villageoise : mobilisation sociale des usagers, implantation des points d'eau, exécution des forages et captage des

nappes, fourniture et pose des pompes à motricité humaine, aménagement des points d'eau, formation des acteurs, promotion de comportements hygiéniques.

Il valorise les bonnes pratiques et souligne les erreurs constatées. Ces éléments devraient permettre aux décideurs des pays en développement, aux partenaires techniques et financiers et aux bureaux d'ingénierie technique et sociale de mieux concevoir des programmes d'hydrauliques villageoise.

Edition/diffusionAgence Française de Développement : www.afd.frpS-Eau : www.pseau.org**La mise en place de services techniques municipaux d'eau et d'assainissement**

Retours d'expériences au Burkina Faso

Sophie Charpentier, pS-Eau, 48 pages, décembre 2011



Dans le cadre de la décentralisation, l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale est devenu un enjeu majeur pour les communes locales et les partenaires techniques (coopération bilatérale, ONG, collectivités françaises) qui les accompagnent dans leur rôle de maître d'ouvrage. De nombreux projets aujourd'hui intègrent cette composante et traduisent ainsi la volonté de ces acteurs de garantir au mieux la pérennité des ouvrages et d'inscrire leurs actions dans une perspective de durabilité.

Depuis plusieurs années, les initiatives qui visent le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale se multiplient au Burkina Faso et se manifestent, pour certaines, par la mise en place de services techniques communaux spécifiques pour l'eau et l'assainissement. Le pS-Eau a souhaité valoriser et capitaliser ces différentes expériences.

Edition/diffusionpS-Eau, www.pseau.org/burkina**Financer les villes d'Afrique. L'enjeu de l'investissement local**

Thierry Paulais, AFD, Banque mondiale, 416 pages, février 2012, 39 €



Le continent africain connaît le plus fort taux de croissance urbaine de la planète. Dans la plupart des pays du continent, la productivité économique des villes et les conditions de vie des habitants sont déjà aujourd'hui gravement affectées par les dysfonctionnements et le sous-équipement. Or,

dans la majorité des cas, il semble que le retard des investissements urbains réalisés par rapport aux considérables besoins induits par la croissance démographique ne diminue pas mais, au contraire, s'aggrave. Un changement d'échelle dans les montants d'investissements s'impose pour que la ville puisse réellement être le moteur de

croissance et de création d'emplois qu'elle a été pour les pays émergents en Asie.

Le sujet du financement de l'investissement local renvoie lui-même à une série de thèmes, comme la décentralisation, la fiscalité locale, l'encadrement de l'endettement sous-souverain, la gouvernance urbaine, ainsi qu'à des politiques sectorielles, en particulier celles du foncier, de l'aménagement et de l'habitat.

En s'appuyant sur une série d'études de cas africains et sur un grand nombre d'exemples dans d'autres parties du monde, ce livre propose des pistes pour moderniser les systèmes de financement de l'investissement, promouvoir l'implication du secteur privé, le recours à des solutions endogènes et mobiliser de nouvelles sources de financement.

Edition/diffusionEditions Pearson • www.pearson.fr

INFO PUBLICATIONS

Gouvernance locale des projets d'eau et d'assainissement

Fiches techniques à l'attention des élus locaux

AIMF, pS-Eau, 11 fiches, 24 pages, Mars 2012

Avec les transferts de compétences qui découlent des processus de décentralisation, les municipalités ont un rôle déterminant à jouer dans l'accès à l'eau et à l'assainissement. Au plus près des populations, les maires doivent en effet être en mesure de planifier, de coordonner et d'assurer le suivi des projets d'eau et d'assainissement mis en œuvre sur le territoire qu'ils administrent. Ils sont des acteurs clés d'une articulation harmonieuse entre projets d'envergure nationale et projet locaux.

Ces 11 fiches techniques ont été réalisées par l'AIMF en partenariat avec le pS-Eau, pour donner aux décideurs locaux une vision synthétique et pratique des grands enjeux de la gouvernance locale de l'eau, en s'appuyant sur des exemples concrets.

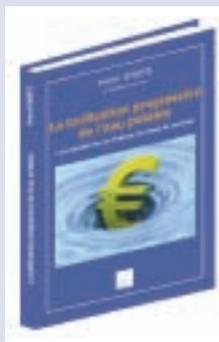
Edition/diffusion

AIMF : www.aimf.asso.fr (page Ressources)**La tarification progressive de l'eau potable**

Henri Smets, 170 pages, 2011, 29 €

Si l'eau commence à manquer, il faudra passer d'une tarification binôme habituelle à une tarification progressive de l'eau potable. Ce changement permettra d'introduire une composante sociale dans un tarif qui avait été conçu dans une perspective purement économique.

Cet ouvrage décrit les différents modèles de tarification progressive utilisés dans le monde et met en évidence les difficultés à surmonter lorsque l'on cherche à modifier la tarification de l'eau. Il propose une tarification dite « équitable » qui évite les discriminations tarifaires entre les usagers domestiques et qui favorise les économies d'eau. Il constitue la première étude d'ensemble d'un sujet qui se pose dans différentes mairies, notamment lors de la révision des contrats de délégation : faut-il changer la tarification de l'eau et dans quel sens ?



Edition/diffusion

Editions Johanel – 60, rue du Dessous des Berges 75013 Paris

+33 (0) 1 44 84 78 78

livres@editions-johanel.com • www.editions-johanel.net**L'invisible lien**

Céline Hervé-Bazin, mars 2012, 15 €

« J'essaie de le garder à l'esprit à chaque fois que je m'approche d'un évier et j'ai envie de tourner le robinet en lui adressant une révérence de respect. » Kevin, réalisateur, Canada.

Y'aura-t-il assez d'eau pour les mégapoles ? L'agriculteur est-il le plus gros consommateur d'eau ? L'eau doit-elle candidater aux présidentielles ?

Un chercheur en Thaïlande, un marabout au Mali, une directrice d'usine en Italie ou un consultant agricole en Ouzbékistan répondent à ces grands enjeux afin de protéger l'eau. Eau sacrée, eau à assainir, eau souterraine, eau du puits, eau du robinet – l'eau sous toutes ses formes est ici évoquée. De la spiritualité à la technique, des loisirs à l'alimentation, ce sont plus de 170 citoyens et professionnels du monde entier qui nous font prendre conscience de la fragilité de cette ressource. Au fil de leurs témoignages, les principaux défis liés tels que l'agriculture, l'énergie, l'urbanisation croissante sont expliqués, revus ou interrogés.

Editions Autrement : www.autrement.com/nouveautesBIGLO : www.boutique.biglo.fr**Raconte-moi l'eau**

Céline Hervé-Bazin, mars 2012, 12 €

Une histoire de dragon du fleuve ou de bateau volant. Une histoire de lac, de rivière ou d'océan. Des aventures d'ici ou de là-bas, tout au bout du monde. Les seize contes rassemblés dans ce livre vous invitent à un voyage à travers les continents et dévoilent, avec pédagogie et poésie, les mystères de l'eau, cette boisson magique. Chacun invite à la découverte en suivant des héros tous aussi touchants que proches de nous.

Editions Autrement : www.autrement.com/nouveautesBIGLO : www.boutique.biglo.fr

Là-Bas magazine : parler de solidarité internationale à tout le monde, en toute indépendance

Mensuel, 100 pages, disponible en kiosque

En proposant ses propres enquêtes et reportages, le mensuel *Là-Bas* apporte au grand public une actualité critique et informée, rédigée par des journalistes professionnels. Les lecteurs sont donateurs, anciens volontaires, voyageurs, bénévoles ou simplement passionnés : les acteurs non professionnels de la solidarité internationale. Jusqu'ici, le discours sur l'humanitaire et l'aide au développement était avant tout porté par les ONG elles-mêmes, les bailleurs de fonds, ou bien de grands médias non spécialisés. Il y avait là un manque que *Là-Bas* vient combler, en faisant le pari de l'indépendance. Le magazine ne vit en effet que de ses ventes et de ses abonnements, et propose des espaces publicitaires pour annoncer événements, appels à projets ou concours. Numéro 4 en kiosque le 30 mai.

Edition/diffusion

BLB éditions – BP 40026, 75560 Paris cedex 12 – www.labas-mag.fr



Programme Solidarité Eau

32, rue le Peletier
75009 Paris
tél. : 33 (0)1 53 34 91 20
fax : 33 (0)1 53 34 91 21
e.mail : pseau@pseau.org
internet : www.pseau.org

La lettre du pS-Eau n° 69

Responsable de la publication :
Pierre-Marie Grondin

Rédacteurs en chef :
Guillaume Aubourg
Céline Noblot

Ont participé à ce numéro :
Frédérique Héry
Claire Billon-Galland
Basile Pierre
Mamadou Ady Sow
Michel Taquet

Conception graphique,
réalisation : Solange Münzer

Impression : Panoply